



# TRIBUNE SYNDICALISTE



Bulletin édité par la section CGT-DGFIP du Cantal

## CTL du 18/11/2014

### COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

#### Représentants de l'administration:

M. DEFAYS, M. PAILLET, M. MOREAU

#### Représentants des personnels :

**CGT- Finances Publiques** : M HINDERSCHID (T), M BRUN (T),  
Mme DENAUX (S), Mme BESSON-RILLANT (S)

**CGT-FO Finances Publiques** : M. MOISSINAC (T), Mme BOURGADE (T)

**SOLIDAIRES FINANCES** : M. BRUEL (T), Mme LAROUSSINIE (T)

Secrétaire : Mme BONNET

secrétaire – adjoint : M. BRUEL (SOLIDAIRES)

Chaque organisation syndicale lit une déclaration liminaire :

M BRUEL pour Solidaires, M MOISSINAC pour FO et Mme BESSON-BRILLANT pour la CGT.

M DEFAYS, constatant que le sujet des déclarations liminaires porte sur les horaires d'ouverture des services au public, y répondra au fil de l'ordre du jour. Pour autant, il tient à préciser que la DG a souhaité consulter les personnels au plus vite compte tenu des congés scolaires et des délais techniques de mise à jour des référentiels comptables pour l'affichage tant sur les avis que sur le site «*impots.gouv.fr*».

#### **I – Approbation des procès verbaux des réunions des 17 et 27/11/2014**

Sans observation, les procès verbaux des réunions du 17 et 27/10/2014 sont adoptés à l'unanimité.

## **II – Les horaires d'ouverture des services**

M. DEFAYS indique qu'il n'y a pas eu de réflexion sur les horaires d'ouverture des services au public depuis longtemps, mener cette réflexion aujourd'hui était donc nécessaire afin de s'adapter aux changements de comportement des usagers et d'améliorer l'organisation du travail dans les services. Réduire le nombre d'heures d'ouverture ne réduira en rien l'offre vis-à-vis du public, celui-ci disposant d'autres canaux d'information (téléphone, internet). Cette réduction apportera à nos collègues plus de confort et de souplesse dans le traitement des dossiers.

Il constate que les propositions formulées par les services sont raisonnables et mesurées, pour preuve, certains n'ont souhaité rien modifier. Il pense que cette réforme a le mérite d'avoir laissé chacun s'exprimer et choisir les aménagements qui lui conviennent le mieux. Espérant que ces mesures seront validées par le CTL, il indique qu'un bilan sera fait à la rentrée 2015 qui permettra de déterminer les aménagements qui pourront être adoptés par la suite...

M. HINDERSCHID (CGT) s'insurge contre cette méthode malhonnête, simulacre de démocratie. L'analyse que fait l'Administration des habitudes des usagers relève du fantasme : elle énonce les pratiques qu'elle souhaite leur voir adopter et non la réalité des faits.

Quant à consulter les agents sur les horaires d'ouverture, c'est leur faire assumer la réduction des services publics au prétexte d'un meilleur confort de travail alors que cette situation dégradée n'est que la conséquence des politiques de réduction d'emplois et de moyens.

Si la préoccupation principale de la DG était le confort des agents et la qualité du service rendu, elle aurait cessé de détruire massivement nos emplois. Ce n'est pas le cas puisque nous savons d'ores et déjà que pour 2015, sont programmées 2000 nouvelles suppressions dont 6 dans le Cantal.

Il ne voit là que l'occasion de faire adhérer les personnels à de nouvelles pistes de suppressions d'emplois et de restructurations du réseau dans le cadre de la Démarche Stratégique.

M. DEFAYS ne fait pas de lien entre les modifications des horaires d'ouverture et la politique de réduction des dépenses publiques mais confirme son analyse précédente.

M. HINDERSCHID (CGT) s'interroge sur le volet des contreparties qui, pour l'instant, n'est pas abordé : élargissement des horaires d'ouverture en période de charge qui pourrait amener à sortir du cadre réglementaire des horaires variables et à une impossibilité de prendre ses congés.

M. DEFAYS réfute le terme de contreparties, pour lui, il s'agit uniquement de revenir aux horaires d'ouverture précédents en période de charge.

M. BRUN (CGT) se demande pourquoi évoquer ce terme de contreparties dans la note si, dans les faits, il s'agit de ne pas en demander. C'est le miroir aux alouettes ! Cette méthode est malhonnête et mensongère, la note ne fixe aucune limite et le pire peut être envisagé. Le passé nous prouve que derrière les mots, il y a des intentions. Ne va-t-on pas, vers la flexibilité, vers l'annualisation du temps de travail ?

M. DEFAYS répète qu'il n'a aucune intention d'aller au-delà. Il s'agit d'introduire de la souplesse et non d'élargir les horaires d'ouverture. Les services seront toujours joignables, d'autres canaux d'accès (téléphone, internet) sont à la disposition des usagers. Il ne voit pas en quoi il est dommageable d'organiser l'accueil sans que le public n'ait à se déplacer.

M. HINDERSCHID (CGT) remercie M. DEFAYS de lui donner raison. Il s'agit bien «d'éduquer» l'usager afin qu'il s'oriente vers un autre mode d'accueil que l'accueil physique.

M. DEFAYS reconnaît qu'une réflexion sur l'accueil téléphonique est nécessaire, une enquête de la Centrale est en cours, traiter l'accueil physique n'est traiter qu'une partie du sujet !

M. HINDERSCHID (CGT) constate que la démonstration est faite. La cible reste les suppressions d'emplois et la restructuration du réseau. Pourquoi maintenir sur place une structure qui ne répondrait plus au téléphone et dont les portes seraient fermées ? Pour preuve, la création des centres de contact qui ne sont rien d'autres que des plate-formes téléphoniques. Le chantier n'est pas clos !

M. BRUN (CGT) faisant référence à la circulaire régissant le fonctionnement des CTL, demande l'organisation d'un CHSCT sur ce sujet avant son éventuelle mise en œuvre. Rien n'oblige la Direction locale à se focaliser sur la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le choix de cette date est la démonstration de la volonté de la Direction locale d'accélérer la mise en place de ces réformes, conséquences de la réduction des dépenses publiques.

M. DEFAYS interrogera la Centrale sur l'obligation de la tenue d'un CHSCT. Il met au vote les propositions de modifications d'horaires d'ouverture retracées dans le document en annexe.

REFUS DE VOTE : 2 CGT-FO  
ABSTENTION : 2 SOLIDAIRES  
CONTRE : 2 CGT

***La CGT Finances Publiques du CANTAL refuse ce projet qui n'est, comme la démonstration en a été faite, qu'une nouvelle étape dans la destruction de nos emplois et nos services. Force est de constater le caractère des plus malhonnêtes de la méthode qui tente de leurrer l'ensemble des acteurs en en faisant porter la responsabilité aux usagers et aux collègues eux-mêmes.***

### **III – Questions diverses**

M. BRUN (CGT) rappelle la demande formulée par les élus CGT lors du CTL du 30 juin 2014 sur l'élaboration plus détaillée du tableau de veille sociale.

M. PAILLET indique que de nouvelles fonctionnalités d'extraction de données dans l'application AGORA n'ont pas permis d'élaborer le tableau de veille sociale à ce jour. Une communication en direction du CTL sera faite dès que possible.

M. BRUN (CGT) demande qu'il soit fait communication des propositions de restructuration et/ou de transferts de missions, faites par M. le Directeur à la Centrale, dans le cadre du schéma pluriannuel 2016-2019.

M. DEFAYS ne peut pas communiquer sur le sujet tant que la Centrale ne s'est pas prononcée sur ses propositions.

M. BRUN (CGT) souhaite connaître la date à laquelle les organisations syndicales pourront accueillir les emplois PACTE recrutés au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

M. PAILLET proposera prochainement une date dès que la direction les aura elle-même accueillis.

M. BRUN (CGT), constatant que l'Inspection Académique n'a toujours pas de solution de relogement pendant les travaux du bâtiment Q de la Cité Administrative, s'inquiète que cela ait une incidence sur le déménagement de nos services vers le site de Firminy. Il demande également des précisions sur la nature des travaux notamment en ce qui concerne le dégagement d'odeurs au rez-de-chaussée de la Cité.

M. DEFAYS précise que la date du déménagement reste prévue entre le 15/02 et le 15/03/2014. Il est en attente d'une réunion, qui se tiendra le 20/11, pour avoir des précisions sur le relogement, ou non, de l'IA qui pourrait entraîner un allongement du temps de délocalisation de nos services à Firminy. Quant à la nature des travaux, ce sont des mises aux normes et une rénovation, il n'y aura pas de travaux touchant à la structure du bâtiment. Pour le dégagement d'odeur, il est prévu de faire des recherches sur les causes et de mettre en œuvre, si possible, les solutions adéquates.

M. HINDERSCHID (CGT) interroge la direction sur les suites données à sa demande exprimée lors d'un précédent CTL concernant les agents possédant des cartes de stationnement place de la Paix.

M. DEFAYS indique qu'un recensement a été fait qui laisse apparaître que seulement 2 agents sont concernés. Il fera la démarche, auprès des services gérant le parking «Ladoux» pour leur donner une priorité lors du retour après les travaux.

M. HINDERSCHID (CGT) s'inquiète de l'état du parc d'imprimantes dans le département notamment à St Flour et au SIP d'Aurillac.

M. PAILLET répond qu'un certain nombre d'imprimantes sont en commande grâce notamment à l'octroi d'une petite dotation complémentaire. Il est inquiet quant au choix de la centrale sur les prochains marchés. La location des matériels de reprographie est très onéreuse et ne correspond pas forcément à nos besoins.

M. HINDERSCHID (CGT) demande comment la direction compte gérer les vacances de postes d'adjoint à la Trésorerie de St Flour et au SIE d'Aurillac suite aux différents mouvements de mutations qui ne seront pourvus, dans le meilleur des cas, qu'au 01/09/2015.

M. DEFAYS, tout en reconnaissant les difficultés, indique qu'il n'a pas de réelles solutions et espère des arrivées au 01/09/2015. Il regrette le manque de coordination entre les dates de mouvements.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 16H15.

Vos élus au CTL  
Daniel HINDERSCHID - Patrice BRUN  
Claudette BESSON-BRILLANT – Marie-Hélène DENAUX